IFLEX

Origine Sénégal

www.iflexsenegal.org

AOUT-SEPT 03



DANS CE NUMERO…

- Lancement officiel du Guide Export - Mangue du Sénégal
- Echos des marchés
- Les épis prometteurs du maïs doux
- Infrastructures d'exportation, où en est-on ?
- Le Comité de Pilotage favorable à une prorogation sur 2004

PROCHAINEMENT :

- Bilan de campagne mangue 2003
- Signalisation en entreprises
- Etude de cas traçabilité
- EurepGAP
- Papaye

GOUVERNEMENT DU SENEGAL - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE -PROJET DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES (PPEA)

BULLETIN D'INFORMATION SUR LES FRUITS ET LEGUMES D'EXPORTATION

Editorial

Dans le secteur agricole, les filières d'exportations comptent parmi les sous-secteurs les plus dynamiques avec une contribution significative à l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat en matière de création d'emplois, de génération de revenus et d'entrée de devises, autant de facteurs déterminants pour lutter contre la pauvreté. La filière mangue export Origine Sénégal n'est pas étrangère à ce dynamisme. Encore émergeante en 1998, elle représente aujourd'hui 20% du tonnage total de fruits et légumes exportés par le Sénégal avec des volumes d'exportations qui ont atteint 2 000 tonnes en 2002 (multipliés par 6 en 5 ans) et qui, selon les estimations, atteindront les 2 500 tonnes en 2003. Cette performance valait bien une consécration de la part de la profession toute entière. C'est ainsi que le 5 août 2003, le PPEA a lancé officiellement, en présence de Monsieur le Directeur de Cabinet représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, le Guide Export - Mangue du Sénégal, une édition technique capitalisant les connaissances techniques acquises après quatre années de soutien à la filière.

En toute modestie, le pari de la qualité et du professionnalisme pour la mangue du Sénégal a été gagné. Au delà de nos frontières, les efforts soutenus des opérateurs commencent à être remarqués. De manière générale, cette année, la qualité est jugée satisfaisante dans un contexte difficile du point de vue de la concurrence et de la demande.

A ce stade de développement de la filière mangue et pour consolider son positionnement sur le marché européen, la qualité devra rester la première priorité dans les prochaines années. Une chose est sûre, les réalisations en cours d'infrastructures d'exportation (gare de fret et Feltiplex) y contribueront en permettant d'améliorer l'enchaînement des opérations post-récolte et d'expédition. La capitalisation des connaissances telle que réalisée pour la filière mangue sera une autre priorité et le gage de la pérennisation des acquis. Le Comité de Pilotage du projet ne s'y est pas trompé en recommandant, à cette fin notamment, la prorogation du PPEA pour l'année 2004 et aussi pour lui permettre de finaliser ses infrastructures et d'accompagner leur démarrage. L'émergence de nouvelles filières, comme le maïs doux présenté dans ce numéro, dépendra en effet étroitement de la disponibilité d'infrastructures modernes d'exportation.

Nicolas VENN
Directeur du PPEA

Lancement officiel du Guide Export - Mangue du Sénégal

Le 5 août 2003, le PPEA a organisé un cocktail de lancement du Guide Export - Mangue du Sénégal publié dans la collection ILFEX Editions techniques. Présidé par le Directeur de Cabinet représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, cet événement très médiatisé a réuni de nombreux représentants institutionnels et les professionnels des filières d'exportation.

Première publication du genre en Afrique de l'Ouest pour une filière d'exportation, le Guide export - Mangue du Sénégal est un document de référence, un outil promotionnel et un outil pratique qui fournit aux producteurs et aux exportateurs un maximum de conseils, à toutes les étapes cruciales de la chaîne d'exportation. Richement illustré, il est aussi un manuel didactique conçu pour donner aux professionnels de la filière les moyens de former leur personnel de récolte et de conditionnement et d'améliorer la qualité de leurs produits en se conformant au cahier des charges.

« ... le Guide est un outil pratique qui fournit aux producteurs et aux exportateurs un maximum de conseils, à toutes les étapes cruciales de la chaîne d'exportation »

Le Guide export - Mangue du Sénégal marque l'aboutissement de quatre années d'appui soutenu du PPEA aux producteurs et aux exportateurs de mangue du Sénégal et d'acquisition d'un savoir-faire. Il est l'illustration concrète d'une idée force défendue par le projet qui consistait à miser sur la maîtrise de la qualité comme facteur déterminant de développement de la filière à l'export.

Ce guide se veut évolutif. Son format «classeur» permettra d'ajouter graduellement des compléments d'information, notamment sur les techniques de production, la mécanisation des stations, la maîtrise de la chaîne de froid, la lutte contre l'anthracnose, etc.

Le Guide export - Mangue du Sénégal est aussi un exemple d'une collaboration sous-régionale réussi. Il a été réalisé à partir du travail d'appui sur le terrain, pendant plusieurs campagnes, d'une équipe de techniciens venant



De gauche à droite: Nicolas Venn, Directeur du PPEA - Omar Top, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage - Virginie Pugnet, Consultante spécialiste de la filière mangue



de la Côte d'Ivoire. Leur savoir-faire pratique a été adapté aux conditions spécifiques de la filière mangues au Sénégal.

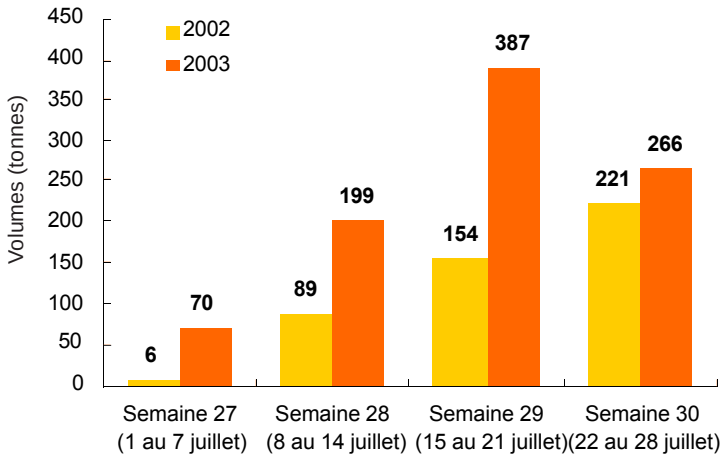
Pour terminer, l'événement du 5 août 2003 qui a célébré la filière mangue s'inscrit dans le dispositif IFLEX d'information et de veille technique et commerciale mis en place par le PPEA pour les acteurs et professionnels des filières des fruits et légumes d'exportation du Sénégal. Il constitue une étape importante dans l'émergence récente de la mangue Origine Sénégal qui a contribué à renforcer la position des Origines Ouest africaines sur les marchés d'exportation et pour laquelle Dakar et son « hub » logistique est appelé à jouer un rôle important.

Pour en savoir plus : voir la présentation sur le site www.iflexsenegal.org



En bref

Comparaison des volumes d'exportation de mangues sur les mois de juillet 2002 et 2003*



*Les exportations en mai / juin sont passées de 14 tonnes en 2002 à 99 tonnes en 2003

Le chiffre de juillet

Le mois de juillet aura confirmé la croissance des volumes d'exportation de mangues et le positionnement accru de l'Origine Sénégal sur les marchés d'exportation. Avec plus de 1000 tonnes (dont 100 tonnes sur le Maroc) de fruits expédiés au 28 juillet 2003 (contre 490 tonnes en 2002), la filière enregistre une progression de 100% dans la première partie de la campagne. Cette performance est non seulement le résultat d'un démarrage précoce de la production cette année mais aussi celui de la professionnalisation de la filière. La progression enregistrée a été toutefois moins importante en fin juillet (semaine 30). Elle est le reflet d'une baisse d'activités des opérateurs face à la conjoncture difficile des marchés européens marqués par une demande faible et un engorgement dû à la présence d'autres origines. On estime qu'après la première quinzaine du mois d'août, traditionnellement plus calme, le marché devrait redémarrer relançant ainsi les activités des opérateurs. Si toutes les conditions sont réunies, le volume total sur toute la campagne pourrait être supérieur à 2500 tonnes

Anthracnose ou pas, la lutte est engagée

Depuis l'émergence de la filière mangue du Sénégal sur les marchés d'exportation, l'apparition de taches sur la peau des fruits, assimilée à de l'anthracnose, constitue le problème qualitatif majeur lors de la phase de commercialisation. Phénomène bien connu et largement décrit, il était unanimement admis que les taches étaient dues à la présence d'un champignon, *Colletotrichum gloeosposrioides*, réduisant la durée de conservation des fruits après la récolte mais pouvant aussi entraîner des baisses de rendement lorsqu'il se développe au moment de la floraison. Le PPEA appuie depuis juin 2003 un programme de recherche / développement d'élaboration de stratégies de lutte contre de la mangue du Sénégal. Ce programme est mené conjointement par deux chercheurs de l'ENSA et de l'UCAD. Les résultats préliminaires obtenus sont encourageants pour les traitements post-récolte réalisés. En outre et non des moindres, des observations microscopiques de spores semblent indiquer que le phénomène n'est en fait pas dû à *Colletotrichum gloeosposrioides*, mais à un autre agent pathogène, *Bothiorella* sp., responsable de la maladie *Brown rot* (pourriture brune) qui s'exprime sensiblement de la même façon, a des effets négatifs sur la conservation des fruits et auquel l'Afrique du Sud est confronté régulièrement. Des recherches plus poussées seront probablement engagées pour confirmer ce résultat majeur allant l'encontre des idées reçues. A suivre…

Echos des marchés

En juin 2003, le PPEA avait pris le pouls du marché français, histoire de partager avec les professionnels les conditions d'entrée du Sénégal sur le marché européen de la mangue. Depuis la mi-juillet, le suivi hebdomadaire des marchés[1] (France, Belgique, Pays-Bas et Suisse) diffusé par e-mail aux opérateurs leurs permet de suivre l'évolution de la demande, des cours, de la concurrence, etc. et, ultimement, d'adapter leurs activités commerciales à la conjoncture du marché.

Les activités de veille commerciale reconduites par le PPEA ont coïncidé avec le début de la campagne d'exportation des mangues du Sénégal sur les marchés européens. Les signes positifs de désengorgement du marché et de raffermissement des cours constatés en début juillet ont permis aux opérateurs sénégalais de bien amorcer leur campagne de commercialisation dans un marché qui, après quelques semaines difficiles, avait retrouvé un certain équilibre. C'est ainsi que, contrairement à la campagne 2002, le Sénégal a pu profiter, comme c'est souvent le cas en juillet, de la conjoncture favorable occasionnée par le creux d'approvisionnement que connaît régulièrement le marché européen à cette période marquée par la fin de la campagne de Côte d'Ivoire. Toutefois, à partir la semaine 29, la situation est devenue plus complexe. Les congés des européens cumulés à une vague de chaleur exceptionnelle et à la présence des nombreux fruits de saison ont contribué à ralentir sinon éteindre le marché. Les importantes expéditions de mangue avion du Sénégal au cours des semaines 29 et 30 n'ont fait qu'accélérer le phénomène au moment où la demande diminuait et où la concurrence d'Israël et du Mexique se faisait déjà ressentir.

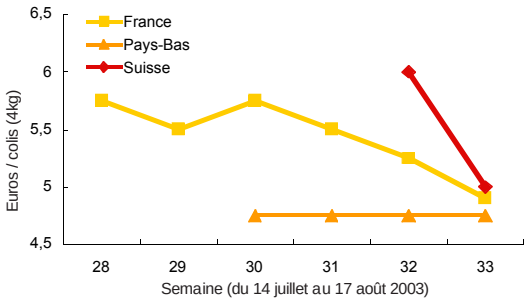
Côté concurrence justement, dès son positionnement sur le marché européen, le Sénégal a dû rivaliser avec le Mexique. Mais contrairement à l'année dernière, dans la deuxième partie de sa campagne, le Sénégal devrait être moins gêné par cette origine qui, confrontée à une baisse de production, a arrêté prématurément ses expéditions vers l'Europe, préférant approvisionner le marché américain en croissance. La pression concurrentielle est aussi venue des importantes expéditions bateau du Brésil et d'Israël. Toutefois, à la mi-août, le Brésil semblait emboîter le pas au Mexique et se tourner vers le marché américain. Les mangues du Sénégal devrait profiter de la baisse des expéditions de ces deux origines notamment sur les marchés belge et hollandais, d'autant plus, qu'elles sont dans la lignée des fruits du Mexique et que les produits d'Israël ont des difficultés à s'imposer (manque de coloration pour la Tommy Atkins et la Kent, désaffection pour la Maya).

De manière générale, l'appréciation de la qualité a été bonne dans la première partie de la campagne. Tous les marchés suivis reconnaissent la qualité satisfaisante des produits du Sénégal évoluant bien vers leur stade de maturité même si l'apparition de points d'anthracnose sur des fruits stockés a été notée ponctuellement. Toutefois, comme pour les autres origines, la forte proportion de fruits de petits calibres a souvent freiné les ventes, tout comme la faible coloration constatée pour certains fruits.

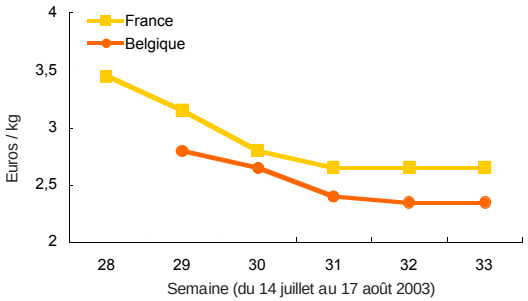
Consécutivement à l'alourdissement du marché, les cours au stade sortie import (ventes des importateurs à des grossistes ou à des centrales d'achat) ont connu une baisse importante à partir de la semaine 29. D'une valeur moyenne de 3 euros/kg pour la mangue avion et 5,5 euros/colis (4kg) pour la mangue bateau en mi-juillet, les cours sont passés, à la mi-août, à 2,5 euros/kg pour les mangues avion et 4,5 euros/colis pour les mangues bateau. La diminution de l'approvisionnement des origines latino-américaines semblait stabiliser les prix en semaine 33. Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre à ce que des conditions normales de marché ne réapparaissent pas avant le début du mois de septembre.

Pour en savoir plus : Rapports de suivi des marchés disponibles au PPEA, auprès des Organisations Professionnelles d'exportateur et sur le site www.iflexsenegal.org (Espace Membre)

Evolution des cours au stade grossiste import de la mangue Kent bateau Origine Sénégal sur trois marchés européens (cotation moyenne des calibres 7-8-9 en euro par colis / 4kg



Evolution des cours au stade grossiste import de la mangue Kent avion Origine Sénégal sur deux marchés européens (cotation moyenne tout calibre confondu en euro par kg)





1 Le suivi est assuré par Pierre Gerbaud

Les épis prometteurs du maïs doux

Par l'entremise de l'ONUDI, une délégation de la SEPAS a récemment rencontré les responsables du Comité Economique Agricole Fruits et Légumes du Bassin Grand Sud Ouest en France lors d'une mission de recherche de partenariats. Au cours de cette mission, des échanges ont eu lieu avec la société Maïsadour, producteur et exportateur de maïs doux, laissant envisager la possibilité d'une production en contre-saison du « *Sweet corn* » au Sénégal.

La diversification des marchés d'exportation est un des défis que le Sénégal tente de relever pour développer les exportations de fruits et légumes frais. En Europe, le Royaume-Uni est un marché inexploité par les opérateurs de notre pays. Habitudes alimentaires spécifiques, circuits commerciaux établis préférentiellement avec les pays membres du Common Wealth et cahier des charges qualité de production exigeant sont autant de contraintes à lever pour pénétrer le marché britannique. Parmi les produits pour lesquels le Sénégal présenterait un avantage compétitif et pourrait se positionner, le maïs doux figure en bonne place.

Céréale par sa famille, le maïs doux frais ou « *Sweet corn* », cuit à la vapeur ou grillé, aux grains tendres et sucrés, est consommé sur épis nature ou au beurre comme un légume d'accompagnement. Très connu et apprécié par les Etats-Unis qui en sont producteur, le maïs doux est de plus en plus prisé par les européens, notamment par les britanniques où ses épis de 150-250 g connaissent un fort engouement du fait de leurs grandes propriétés diététiques et de leur facilité de préparation. En Europe, la production locale du maïs doux est principalement assurée par l'Espagne suivie de la France. Confronté à une demande toujours plus grande, le Royaume-Uni ne parvient pas à satisfaire ses besoins pour ce produit à forte saisonnalité, notamment pendant le creux de production européenne de novembre à mai (contre-saison). Actuellement, les Etats-Unis et Israël constituent les deux principales origines exportatrices de maïs doux en Europe. L'Argentine, le Maroc et l'Afrique du Sud se positionnent aussi sur le marché. Quatre vingt cinq pour cent (85%) des exportations en maïs doux des Etats-Unis (3300 tonnes sur les 3900 exportées) sont destinés au marchés anglais, Israël approvisionnant davantage le marché français. Finalement, en quelques années, le maïs doux est devenu une filière porteuse.

« … en quelques années, le maïs doux est devenu une filière porteuse »

C'est pour satisfaire cette demande grandissante que la société Maïsadour a accueilli avec intérêt les producteurs / exportateurs, membres de l'Organisation Professionnelle SEPAS (Sénégalaise d'Exportation de Produits Agricoles et de Services). Cette société française, productrice sur le plan national, a récemment réalisé des tests d'exportation d'une soixantaine de tonnes vers le Royaume-Uni. D'après Doudou Fall, Secrétaire Exécutif de la SEPAS, elle cherche aujourd'hui à mettre en place une véritable programme d'exportation et vise 1500 tonnes de produits exportés d'ici 5 ans. Pour ce faire, Maïsadour souhaiterait confier une partie de son programme de production de maïs doux à une origine capable de produire en contre-saison. Pour l'heure, les membres de la SEPAS attendent d'examiner le cahier des charges devant officialiser le partenariat. D'ores et déjà, Maïsadour serait d'accord pour apporter au préalable leur savoir-faire pour la conduite de premiers tests de production sachant que le pré-cooling bord champ fait partie de la logistique à mettre en place.

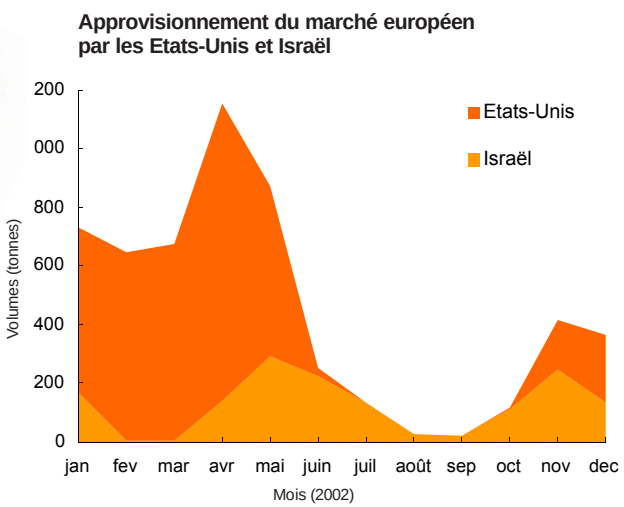
« … Maïsadour serait d'accord pour apporter au préalable leur savoir-faire pour la conduite de premiers tests de production »

Le maïs doux est conditionné en barquette prépack de 2 épis de 250 grammes ou en vrac (30 épis plateau). Produit à forte valeur ajoutée, le niveau de prix (de 1300 à 1700 F CFA en valeur CAF) justifie encore le transport par voie aérienne.

Le maïs doux apparaît comme un produit de complément de gamme important pour pénétrer le marché britannique. De ce fait le développement de ce produit, en préemballé, est l'un des éléments d'une stratégie de pénétration du marché du Royaume Uni, fondée sur la capacité de fournir un produit à forte valeur ajoutée à des coûts logistiques moindres que les Etats-Unis ou Israël. Toutefois, vu la fragilité de ce produit hautement périssable, le développement de ce créneau doit s'appuyer sur une logistique de froid parfaitement maîtrisée. Les réalisations en cours d'infrastructures de conditionnement et d'expédition apparaissent ici comme des éléments déterminant pour le développement de nouveaux produits tels que le maïs doux et l'exploration de nouveaux marchés.







Infrastructures d'exportation, où en est-on ?

La réalisation d'infrastructures d'exportation constituera une des contributions majeures du PPEA à l'amélioration de l'environnement lié au conditionnement et à l'expédition de produits frais périssables. L'année 2003 devait permettre la l'achèvement des dossiers d'infrastructures (Gare de Fret et centre de conditionnement collectif Feltiplex). Même si la coordination de ces dossiers ressemble souvent à une véritable course d'obstacles, les choses avancent assurément.

D'un point de vue stratégique, la réalisation d'infrastructures d'exportation apparaît comme la clé du développement des exportations horticoles. La construction et la mise en service de la gare de fret périssable de l'aéroport Léopold Sedar Senghor, ainsi que la concession de sa gestion à un opérateur privé spécialisé, dotera le Sénégal d'une infrastructure unique en Afrique de l'Ouest, lui permettant enfin de rivaliser avec les autres grands de l'horticulture à forte valeur ajoutée que sont l'Amérique latine, le Kenya, Israël et le Maroc. La réalisation du centre de conditionnement collectif Feltiplex à Sangalkam, et sa mise en gestion privée par une agence immobilière spécialisée, constituera un modèle en son genre d'infrastructure destinée à l'incubation de PME exportatrices sénégalaises, leur donnant accès à un dispositif de conditionnement et de froid leur permettant de demeurer compétitifs face aux groupes industriels.

« ... Gare de fret, infrastructure unique en Afrique de l'Ouest, permettant enfin au Sénégal de rivaliser avec les autres grands de l'horticulture »

Les efforts déployés par l'équipe du PPEA pour que ces infrastructures voient le jour sont quotidiens. Aujourd'hui, il est raisonnable d'avancer que les principaux obstacles ont été surmontés aussi bien pour le dossier gare de fret (études complémentaires et concertations, difficultés de coordination avec tous les intervenants, aspects financiers complexes avec mise en place des avances de démarrage et de crédits documentaires spécifiques, imprévus caractéristiques d'une réhabilitation d'infrastructure existante) que pour le Feltiplex (difficultés pour l'acquisition d'un terrain à Sangalkam). Inévitablement, ces obstacles auront contribuer à augmenter les délais de réalisation des deux infrastructures.

Les premières livraisons de matériels et équipements de froid pour la gare de fret seront réalisées en fin août 2003. Grâce au suivi rapproché et à la coordination mise en place, on peut s'attendre à ce que la gare de fret ne soit opérationnelle qu'à partir du mois de décembre 2003 où elle entrera dans une phase de rodage et de préparation qui aura lieu pendant la campagne de contre-saison 2003/2004. Avant cela et suite à l'élaboration d'un cahier des charges détaillé (démarrage en août 2003), au lancement des appels d'offre et aux procédures qui y sont liées (d'août à novembre), le mois de novembre 2003 aura vu l'attribution de la concession d'exploitation de la gare de fret et l'entrée en fonction du concessionnaire sélectionné.

Toutefois, compte tenu des délais actuels de fin de projet, il sera impossible pour l'équipe de projet d'accompagner ce dernier lors de la phase d'installation et de rodage. Seule une période de prorogation permettrait au PPEA de réaliser cet accompagnement qui faciliterait notamment son intégration dans le milieu professionnel sénégalais des fruits et légumes d'exportation et des produits halieutiques.

« ... on peut s'attendre à ce que la gare de fret ne soit opérationnelle qu'à partir du mois de décembre 2003 »

Concernant le Feltiplex, les aspects fonciers liés à la disponibilité du site de construction viennent de trouver une













solution. C'est ainsi qu'en fin juillet, le PPEA s'est vu attribué un terrain de 1,7 ha par la Communauté Rurale de Sangalkam. En dehors de l'importance que revêt cette attribution pour la réalisation du projet, Feltiplex devient par la même occasion un des tous premiers projets concrets entrant dans le cadre d'une décision du Premier Ministre du Sénégal visant à faire de Sangalkam une zone pilote de développement rural. Parallèlement à ses démarches pour l'attribution du site, le PPEA a poursuivi ses efforts sur les aspects techniques du projet Feltiplex. Suite à la sélection du consortium de cabinets, les études architecturale et technique du Feltiplex ont démarré en mai 2003 et aboutiront en fin août 2003 à l'élaboration d'un cahier des charges (plans et devis) faisant partie intégrante du dossier d'appel d'offre relié aux différents lots composant l'ensemble du projet (génie civil, matériel frigorifique, mobilier et manutention). Cet appel d'offre sera lancé en septembre 2003 au niveau national, ce qui réduira sensiblement les délais d'attribution du marché dont les procédures (lancement, évaluation, sélection) se poursuivront jusqu'en octobre 2003. Il en est de même pour la finalisation du cadre de gestion (contrat de gestion immobilière, gestion fiduciaire). Vu le démarrage des travaux prévu pour octobre 2003 et les estimations par le consortium du délai de réalisation d'un tel projet (6 à 8 mois), la livraison effective du Feltiplex et la mise en place du cadre de gestion ne pourra pas se faire avant avril 2004.



Comme on peut le constater, la durée d'extension du PPEA sur 2003 ne permettra pas la livraison et/ou l'accompagnement des infrastructures. Comme les membres du Comité de Pilotage l'ont souligné, elle constitue une des justifications majeures pour la prorogation du projet sur 2004.

En bref

Comment faire voyager ses mangues en toute sécurité

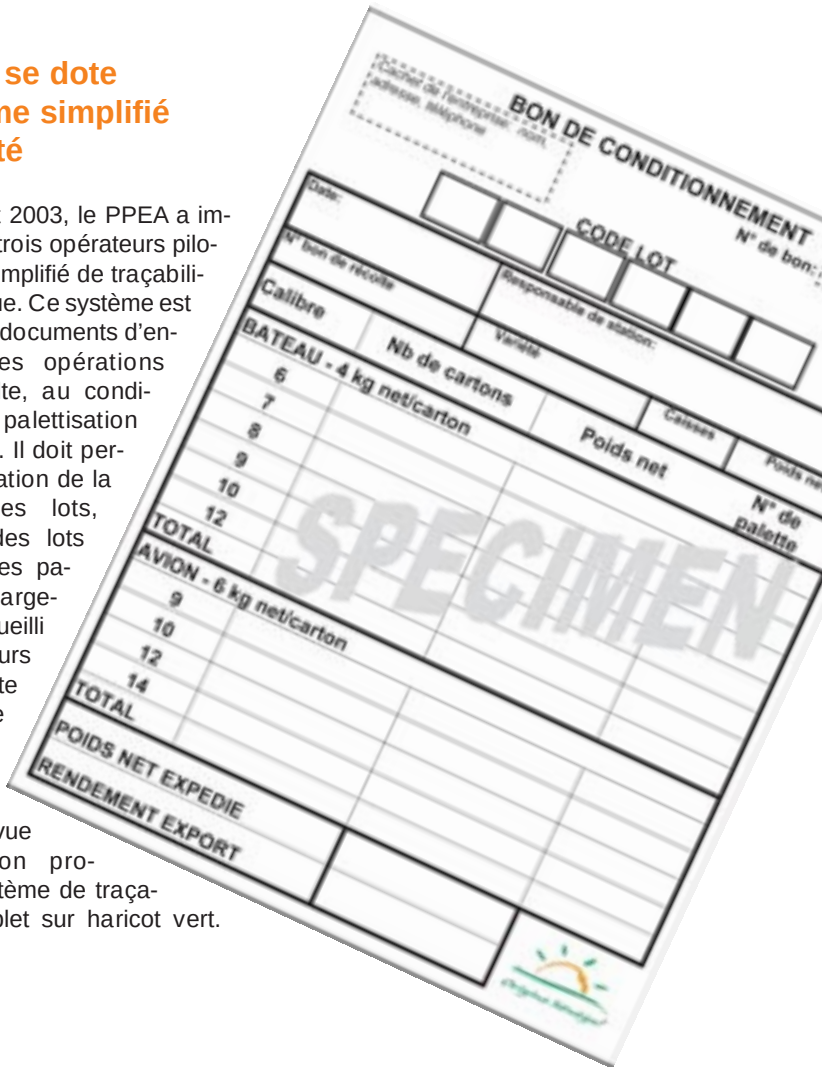
Les conditions de voyage des mangues bateau empotées en conteneur sont déterminantes pour assurer une bonne conservation des fruits pendant le transit time et une qualité irréprochable à l'arrivée sur les marchés d'exportation. Si toutes les conditions sont réunies, la durée de vie du fruit en sera d'autant allongée et pourra aller jusqu'à trois semaines.

Bons réglages d'un conteneur de mangues pour le transit maritime
Température : **10-12°C**
Taux d'humidité : **90%**
Ventilation : **30-40 m³ / heure**

Spécification de chargement d'un conteneur 40 pieds Hi-cube pour carton autobloquant 4 kg
Nombre de cartons / palette : **240**
Nombre de palettes / conteneur : **20**
Poids net : **19 200 kg**

La mangue se dote d'un système simplifié de traçabilité

En début août 2003, le PPEA a implanté chez trois opérateurs pilote un système simplifié de traçabilité pour la mangue. Ce système est constitué de six documents d'enregistrement des opérations liées à la récolte, au conditionnement, à la palettisation et à l'expédition. Il doit permettre l'identification de la provenance des lots, l'identification des lots conditionnés, des palettes et du chargement. Bien accueilli par les opérateurs ciblés pour cette action pilote, le système constituera un test en grandeur nature en vue de l'implantation prochaine d'un système de traçabilité plus complet sur haricot vert.



Le Comité de Pilotage favorable à une prorogation sur 2004

Quelques semaines après la supervision de la Banque Mondiale, les membres du Comité de Pilotage du PPEA ont à leur tour examiné les réalisations du projet. Sur la base des résultats obtenus sur la période juin 2002 - juin 2003, des résultats attendus d'ici fin 2003 et des perspectives du projet, le Comité s'est prononcé en faveur d'une prorogation du projet de 6 mois minimum. Moments forts de la réunion d'un Comité acquis à la cause du PPEA.

Le Comité de Pilotage du PPEA s'est réuni au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage le 22 juillet 2003 sous la Présidence de Monsieur Oumar Top, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage. Suite à la présentation par le Directeur du PPEA des résultats du projet de juin 2002 à juin 2003 et des résultats attendus d'ici le 31 décembre 2003, il a été souligné qu'un certain nombre de facteurs internes et externes non maîtrisables ont entraîné des retards dans la réalisation des infrastructures, retards qui ne permettront pas la livraison des chantiers dans les délais impartis (Feltiplex) et/ou l'accompagnement de leur mise en fonctionnement (Gare de fret). Fort de ce constat, le Directeur du projet s'est attardé sur la suite à donner au projet au delà de décembre 2003 avant d'en arriver à la justification d'une période de prorogation qui permettrait la finalisation des programmes d'infrastructures et la mise en place de la Fondation Origine Sénégal. Finalement, le Directeur de PPEA a invité les membres du Comité de Pilotage à se prononcer sur l'introduction d'une demande de prorogation du projet auprès de la Banque Mondiale.

Suite à cette présentation et de manière unanime, tous les participants ont salué la pertinence du projet, félicité le PPEA sur la qualité du rapport soumis à leur appréciation et sur les efforts qu'il déploie pour la bonne exécution de ses programmes prioritaires. La réunion a été l'occasion pour la SEPAS d'exprimer sa satisfaction pour l'implication des Organisations Professionnelles aux réflexions pour la conduite des programmes du projet participant au renforcement de leurs capacités.

« … tous les participants ont salué la pertinence du projet, félicité le PPEA sur la qualité du rapport soumis à leur appréciation et sur les efforts qu'il déploie »

L'essentiel des commentaires liés à l'exécution du projet a porté sur les volets infrastructures et sur les suites à donner au PPEA. Concernant les infrastructures, les participants se sont interrogés sur le niveau actuel d'exécution physique du volet génie civil (Gare de fret) et sur l'avancement des procédures liées à l'acquisition prévue du terrain dans la Communauté Rurale de Sangalkam pour la construction du Feltiplex. Sur les perspectives du projet, les membres du Comité de Pilotage ont insisté sur la nécessité de pérenniser les nombreux acquis, la réalisation des infrastructures et la mise en place de la Fondation Origine Sénégal en constituant des préalables. Fort de ces commentaires, ils se sont prononcés en faveur du principe d'accorder une période de prorogation au PPEA d'au moins six mois tout en recommandant, suivant la disponibilité des ressources, que la période de prorogation soit envisagée sur toute l'année 2004 compte tenu des facteurs externes qui pourraient retarder les volets génie civil liés aux programmes d'infrastructures.

« … les membres du Comité de Pilotage se sont prononcés en faveur du principe d'accorder une période de prorogation au PPEA d'au moins six mois tout en recommandant que la période de prorogation soit envisagée sur toute l'année 2004 »

Suite à cette recommandation déterminante, le Comité de Pilotage a demandé au PPEA de préparer et de soumettre à la Banque Mondiale dans les meilleures délais un dossier de demande de prorogation du projet en envisageant un scénario qui permettrait au PPEA de finaliser ses programmes sur toute l'année 2004 dont la mise en place de la Fondation Origine Sénégal qui prendrait progressivement le relais du PPEA et permettrait l'accompagnement du démarrage des activités liées aux infrastructures d'exportation.

Gouvernement du Sénégal

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Projet de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA)

Directeur de publication
Nicolas Venn

Comité de rédaction
Martin Donarski,
Nicolas Dupuy,
Doudou Fall,
Pape Ibrahima Ndiaye

Mise en page RV

Impression Polykrome

PPEA - Villa n°4303 Amitié II
BP 22579 Dakar Ponty
Tel : 825 49 99 / 825 69 60
Fax : 825 49 90
E-mail : ppea@sentoo.sn
Web : www.iflexsenegal.org